

Annexe au courrier du 13 novembre 2023 – zone de distribution 1098 découpée en sections

- La section bleue est alimentée principalement par l'eau traitée du puits P1 de Chièvres diluée par celle de l'adduction de la Dendre ;
- La section jaune est alimentée exclusivement par l'eau de l'adduction de la Dendre, sans mélange avec l'eau de Chièvres, l'eau ne pouvant circuler que de Lens vers Ath ;
- La section en vert est alimentée principalement par l'adduction de la Dendre avec une très faible proportion d'eau venant de Chièvres (5 % en moyenne et maximum 8%).

